



PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 14 novembre 2019 à 20h00
Salle du Conseil communal
Présidence : M. Christophe Ming
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur
« Citoyenne TV », www.vevey.ch
et www.vevey.ch/youtube**

08 / 2019

1. Appel

75 présents, 25 absents dont 3 sans excuse (Mme M. Moya, MM. L. Butticaz et J.-Y. Marchesi).

La séance est ouverte par la jeune Nora Morerod, 11 ans, qui accompagne le Président en cette Journée Oser tous les métiers (JOM). Celle-ci a été symboliquement assermentée devant le Bureau avant la séance.

M. le Président salue toutes les personnes présentes, les représentants de la presse, le public, ainsi que les téléspectateurs et les internautes qui nous font l'honneur de suivre nos débats.

2. Adoption de l'ordre du jour

Un nouveau point 6 est ajouté pour l'assermentation d'un membre au Conseil communal, en remplacement de M. Eric Studer (Décr.-Alt.). La numérotation suivante est modifiée en conséquence. Les points 19 et 20 sont reportés à la prochaine séance étant donné l'absence des interpellatrices.

L'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires. Au vote, il est accepté à l'unanimité tel que modifié.

M. le Président raccompagne et remercie sa collaboratrice d'un soir, non sans lui avoir remis un diplôme attestant qu'elle a ouvert et participé à la séance du Conseil communal. On ne peut que féliciter tous les élèves qui ont participé à cette journée JOM. Il en profite pour inviter la Municipalité à voir avec la direction des écoles secondaires pour que des classes puissent assister à une séance du Conseil communal.

3. Correspondance

- Lettres du Conseil d'Etat confirmant la fin du mandat de MM. Jacques Ansermet et Michel Renaud. M. le Président en profite pour leur réitérer les remerciements du Conseil communal. Il se dit toutefois surpris que ces lettres, datées du 11 octobre, ne lui aient été adressées que le 30 octobre
- Lettre du Conseil d'Etat du 30 octobre 2019 en réponse à une interpellation déposée au Conseil communal de La Tour-de-Peilz concernant les prestations du SMUR pour les habitants de la Riviera. Cette correspondance est jointe est annexe au présent procès-verbal
- M. le Président a reçu un courrier non signé, non daté et sans mention de l'expéditeur. Cette correspondance ne sera pas transmise à la Municipalité, pas lue devant le Conseil communal ni portée au procès-verbal. Il laisse toutefois la porte ouverte aux personnes concernées pour qu'elles reviennent avec une lettre dûment adressée afin que celle-ci puisse être portée à la connaissance du Conseil communal
- Aux points 10 et 21 - Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, les objets suivants sont annoncés :
 - Postulat de M. P. Molliat « Continuons à développer le CAD pour un approvisionnement énergétique local à Vevey »
 - Postulat de M. A. Dormond « Une stratégie pour la végétalisation des constructions »

- Postulat de Mme M. Buckel « Les Veveysan•ne•s à côté de la plaque : pour une parité des espaces publics »
- Motion de Mme G. De Regibus « Pour pouvoir s'aimer comme les autres »

4. Communication(s) du Bureau

La Municipalité demande une nouvelle prolongation du délai réglementaire (au 18 juin 2020) pour répondre à l'interpellation interpartis « Et voilà la 5G ». M. S. Ansermet a déposé entre-temps cinq nouvelles questions, qui seront jointes à l'interpellation existante. Ces questions sont les suivantes :

1. Existe-t-il, au niveau cantonal, un moratoire ? Les débats au Grand Conseil ont montré une certaine confusion sur ce sujet...
2. Les projets sont-ils soumis à enquête publique (à Vevey et ailleurs) ?
3. Le projet d'antenne prévue (à ma connaissance) à l'avenue des Marronniers a-t-il été soumis à enquête publique (si non, pourquoi) ?
4. Quelle est la position de la Municipalité sur ce projet ?
5. Y-a-t-il eu des oppositions ? Seront-elles levées ?

M. J. Christen se propose de répondre de suite à ces nouvelles questions, mais le Président en reste à ce qui avait été convenu avec l'interpellateur, à savoir que ces informations figureront dans la réponse globale. M. A. Stübi propose que ces réponses soient données en fin de séance, parce que le sujet semble d'actualité. Avoir une réponse dans une année ne servirait pas à grand-chose. M. S. Ansermet accepte cette proposition.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2019

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2019 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

6. Assermentation d'un membre au Conseil communal, en remplacement de M. Eric Studer (Décr.-Alt.)

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Gilbert Dutruy, né le 15 janvier 1942 et domicilié à l'avenue du Général-Guisan 22, en remplacement de M. Eric Studer, membre du groupe Décroissance-Alternatives, démissionnaire

7. Nomination d'une commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Anne-Francine Simonin « Pour un centre de jeunes à Vevey »

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	VER	Mme	Sophie Métraux
<u>Membres :</u>	UDC	M.	Eric Bays
	DA	M.	Tiago Branquino
	PDC	M.	Nuno Domingos Aeby
	PS	Mme	Muriel Higy-Schmidt
	PLR	M.	Vincent Imhof
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
<u>Suppléants(es) :</u>	PDC	M.	Louis Butticaz
	VL	Mme	Sarah Dohr
	PS	M.	Henok Gyger
	DA	M.	Gilles Perfetta
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	VER	M.	Antoine Stübi
	PLR	M.	Fabien Truffer

8. Nomination d'une commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Clément Toluoso « Fusion de MVR et VMCV en vue de créer une Association de communes Transports publics Riviera »

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	VL	M.	Roger Blatter
----------------------------------	----	----	---------------

<u>Membres</u> :	PLR	M.	Patrick Bertschy
	VER	M.	Antoine Dormond
	PS	Mme	Muriel Higy-Schmidt
	PDC	M.	Jean-Marc Roudit
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	DA	M.	Clément Toluoso
<u>Suppléants(es)</u> :	UDC	M.	Moin Danaï
	PS	M.	Sergio De Stefanis
	DA	M.	Alain Gonthier
	PLR	M.	Vittorio Marinelli
	VL	M.	Pascal Molliat
	PDC	M.	Martino Rizzello
	VER	Mme	Jennyfer Vincent

9. Nomination d'un membre à la Commission de gestion, en remplacement de M. Dominique Kambale (IND)

La candidature de M. G. Dutruy est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Gilbert Dutruy est nommé membre à la Commission de gestion de manière tacite et par acclamation.

10. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

a) Postulat de M. P. Molliat « Continuons à développer le CAD pour un approvisionnement énergétique local à Vevey »

M. P. Molliat développe ce postulat, soutenu par les groupes Vevey Libre, Verts, Décroissance-Alternatives et socialiste, dont le texte est joint en annexe au présent procès-verbal.

M. S. Ansermet estime que ce postulat permet de voir ce qui se passera à long terme, lorsque le CAD actuel sera dépassé. Ce qu'il regrette, c'est que le postulat ne mentionne rien sur la situation actuelle. On sait qu'il y a deux fours qui fonctionnent. Jusqu'à quand seront-ils suffisants, dans quel délai faut-il prévoir un 3^{ème} four ? Le postulat incite la Municipalité à étudier un autre emplacement. N'est-il pas prématuré d'étudier un autre emplacement déjà maintenant alors que le CAD actuel vient d'être installé et qu'on a encore une immense capacité avec un 3^{ème} four ?

M. P. Molliat remarque que ce postulat est issu de la séance commune qui s'est tenue entre la commission du développement durable et la commission de l'énergie, lors de laquelle a été présenté un bilan de ce qui se fait aujourd'hui à Vevey, notamment au niveau du chauffage à distance. Il serait d'ailleurs intéressant que la Municipalité présente ce bilan dans une communication au Conseil communal. S'il se rappelle bien des chiffres, 2/3 du chauffage à distance est utilisé à l'heure actuelle et, à partir de l'hiver prochain, on aura atteint pratiquement la totalité des possibilités d'utilisation. Pour la suite, les pistes évoquées jusqu'à présent sont plutôt de partir sur une autre façon d'amener de l'énergie, éventuellement avec un 2^{ème} réseau de chauffage à distance qui s'alimenterait peut-être par des pompes à chaleur au niveau du lac. L'idée de ce postulat, qui est assez ouvert, n'est pas forcément de faire toutes les analyses techniques pour savoir quelle est la meilleure solution, mais plutôt de donner l'impulsion à la Municipalité de continuer à creuser dans cette direction, parce qu'un réseau CAD se construit sur des années et que plus vite on lance l'impulsion, plus vite cela pourra se réaliser.

Mme la Syndique répond qu'effectivement un 2^{ème} réseau CAD est en réflexion depuis plusieurs années. Ce qu'on a essayé de faire pour l'instant, c'est de cartographier Vevey pour voir quelles sont les énergies renouvelables qu'on pourrait utiliser dans quel quartier. Le CAD actuel descend jusqu'au Collège Bleu pour se raccorder à l'ancien chauffage à distance qui existait, mais qui était à mazout à l'époque. C'est tout ce chauffage-là qui se met en fonction cet hiver, avec un complément pour l'hiver prochain. L'eau du lac servirait plutôt à chauffer toute la partie Plan-Dessous, avec une partie du côté de la place du Marché. Les études sont en cours, en collaboration avec le SIGE. On n'a pas encore tous les éléments, qui seront donnés dès que possible. La Municipalité n'a aucune objection à recevoir ce postulat directement puisque cela va dans la droite ligne des études en cours.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une très large majorité (trois avis contraires et quatre abstentions).

b) Postulat de M. A. Dormond « Une stratégie pour la végétalisation des constructions »

M. A. Dormond développe ce postulat, dont le texte est joint en annexe au présent procès-verbal. (*Par souci d'écologie, les annexes au postulat ne sont pas jointes au procès-verbal mais peuvent être obtenues directement auprès du postulant*)

M. S. Ansermet se dit plus critique face à ce postulat. Personne ne peut être opposé au verdissement de notre ville, mais une majorité du groupe socialiste souhaite malgré tout exprimer un certain malaise. Il n'est à son avis pas judicieux de déposer ce postulat alors que nous sommes en pleine réflexion sur la problématique de l'aménagement du territoire. Deux conseillers ont chacun déposé un texte demandant de déclarer l'urgence climatique. Les propositions du postulat ont notamment trait au dérèglement climatique (lutte contre les îlots de chaleur, amélioration de la qualité de l'air) et doivent donc s'inscrire dans le cadre de cette urgence climatique. A titre personnel, il critique cette façon « d'envahir » la Municipalité de postulats ou motions qui vont précisément dans le sens de ce qui se fait et qui enfoncent un peu des portes ouvertes. Ceci explique son abstention.

M. Ph. Herminjard indique que le PLR n'est pas très enthousiaste face à ce postulat, raison pour laquelle il ne l'a pas co-signé, mais il ne se dit pas opposé à la végétalisation de la ville et de ses bâtiments, bien au contraire, il y est même plutôt favorable. Ce qui le gêne dans ce postulat, c'est le mot « urgence ». On peut en discuter, mais le PLR considère que nous ne sommes pas dans un cas d'urgence. L'urgence est plutôt à l'équilibre des finances, parce malheureusement la végétalisation, non seulement cela a un coût d'investissement, mais cela demande de l'entretien. L'avantage du béton, c'est que cela dure des années. C'est la raison essentielle pour laquelle le PLR ne soutient pas ce postulat, tout en laissant libre choix à ses membres sur cette question.

Mme M. Higy-Schmidt estime que, dans le contexte actuel et au vu des défis auxquels nous devons faire face, l'action concertée est primordiale. De grands projets ont vu le jour grâce à la motion de Mme C. Gigon et au postulat de M. C. Wahli. Néanmoins, si des projets de plus petite envergure peuvent être accomplis, elle estime indispensable de les mettre en œuvre rapidement. C'est pourquoi elle soutient personnellement ce postulat.

M. A. Stübi remarque que lorsqu'on parle de plan d'urgence climatique, on demande des mesures concrètes et maintenant que le postulat propose une mesure concrète, on dit que cela doit s'inscrire dans un tout. Pour avancer sur ce dossier, acceptons cette mesure concrète qui va dans le sens de l'intention votée par le Conseil communal. Elle est déposée au moment opportun étant donné que les outils qui permettraient de la réaliser sont justement en cours de discussion et que c'est le moment pour le Conseil communal de donner son intention. La CAT est une commission municipale. Il ne voit pas en quoi le Conseil ne peut pas se prononcer sur un tel objet pour donner un petit coup de pouce à cette commission, qui a déjà certainement de son côté plein de bonnes intentions. Vu la situation actuelle et le temps qu'il faudra pour réorienter le bateau, si nous avons effectivement des problèmes budgétaires et que le processus pour les résoudre sera long, la question du climat sera bien plus longue à régler et c'est le moment de prendre des décisions.

M. S. Molliat rappelle que les toitures plates datent globalement des années 60. On a pris l'habitude de recouvrir ces toitures de gravier. Ce gravier représente une charge thermique hallucinante et pénalise l'efficacité de l'isolation. Une toiture végétalisée extensive, qui reste confinée à quelques centimètres et qui n'exige pas d'entretien, représente un surcoût qui n'est pas du tout exagéré. La végétalisation des façades est un autre problème. Il n'y a donc aucun risque à pousser à ces toitures végétalisées, qui ne représentent pas un grand investissement mais qui sont terriblement efficaces.

M. P. Bertschy pense que la végétalisation est une excellente idée, mais il faudrait d'abord commencer par montrer l'exemple au niveau de la Commune quand on crée des places, des parcs. Il reprend l'exemple de la rue Louis-Meyer. Où est la végétalisation à cet endroit ? Avant de demander, voire d'exiger quelque chose des propriétaires privés, montrons l'exemple au niveau communal. Il partage l'avis de la majorité du groupe socialiste. Les commissions qui se pencheront sur ce sujet auront tout loisir, tout comme le Conseil communal, d'amender les propositions qui seront faites par voie de préavis et cela ira à son avis bien plus vite que le postulat.

M. N. Bonjour considère que ce type de postulat a pour but d'intégrer des pistes de réflexions globales. Cela ne va peut-être pas aboutir à quelque chose directement, mais peut-être que cela pourra être repris lors d'une commission pour l'intégrer dans un projet, même si cela ne vient pas directement de la Municipalité. Il faut effectivement encourager d'abord la Ville à le faire et motiver aussi les propriétaires, avec éventuellement un avantage. S'il n'y a pas d'avantage mais qu'il y a de l'entretien, il ne voit pas vraiment l'intérêt pour le propriétaire, à moins que celui-ci ait une âme très forte en faveur de l'écologie.

M. W. Riesen remarque que ce postulat est basé sur une discussion qu'il a eue avec M. A. Dormond. La Hollande a par exemple fait d'excellentes expériences dans les stations de bus, avec des plantes qui sont résistantes à la sécheresse en été et au froid en hiver. Il y a maintenant à nouveau un développement des insectes dans les

villes. Aujourd'hui, on constate une baisse de la présence des oiseaux dans les villes. Ce postulat constitue des propositions, il incite donc le Conseil à le soutenir.

M. A. Gonthier rappelle qu'à la rue Louis-Meyer, c'est le PLR qui a souhaité sabrer le budget demandé, qui déjà s'était limité au simple goudron parce qu'on ne voulait pas faire trop de frais. Mettre de la verdure a un coût et il fallait le proposer tout de suite, pas après coup. Le béton demande aussi de l'entretien, les armatures vieillissent, il y a la carbonatation ; ce n'est donc pas l'idéal non plus. Parler de l'urgence climatique c'est bien, mais on en parlera quand ce sera trop tard, quand on sera bien dans l'urgence. Enfin, c'est tout à fait logique de ne pas vouloir dépenser quand on propose des baisses d'impôts. Il n'est pas loin de partager la réticence à la ponte en continu de postulats, mais si on rentre dans une telle logique, il faut être cohérent et ne pas permettre à soi-même ce qu'on reproche aux autres, parce que les grands pondeurs de postulats et motions sont justement ceux qui font ce reproche. Le concept directeur donne une orientation générale. La végétalisation figure dans le concept directeur, elle sera donc a priori reprise dans les plans d'affectation par cadran, mais cela ne lui semble absolument pas contradictoire qu'il y ait des exemples qui peuvent être utiles aux services.

M. V. Marinelli émet quelques doutes face à cette végétalisation excessive sur les toits. A l'époque, on nettoyait les toitures au karcher parce qu'il y avait des moustiques, des vers et que la toiture pourrissait. On critique les paysans parce qu'ils utilisent des produits pour éliminer tous ces parasites. Ces produits ne se retrouveront-ils pas dans nos canalisations, nos stations d'épuration ? On va aller à l'encontre du bon sens si on utilise ces pesticides sur les toitures alors qu'on les interdit à nos paysans. Il préfère pour sa part des panneaux solaires sur les toits mais pas de toitures végétalisées.

M. V. Imhof estime que la surcharge de postulats n'est pas vraiment un argument, parce que ce postulat ne demande pas une très grande et coûteuse étude. Le résultat des îlots de chaleur est plus qu'évident sur le bénéfice que cela peut avoir pour limiter la température au centre-ville. Si un privé a envie de mettre sa toiture en vert et de planter ce qu'il veut dessus, il faut qu'il puisse le faire. Aujourd'hui, rien dans le règlement ne permet de le faire. Quand on dit quelque chose en commission, ça s'entend, mais cela ne s'écoute pas forcément. C'est typiquement ce qui s'est produit avec l'éclairage public. Les choses ont été maintes fois répétées et on a fini par arriver avec une motion, que tout le monde a soutenue, et aujourd'hui on voit qu'il y a fr. 80'000.-- en moins dans le budget. C'était finalement assez simple, mais il a fallu déposer une motion parce qu'on n'a pas voulu écouter au moment des commissions.

M. B. Schobinger admet que la végétalisation coûte peut-être un peu plus cher, que cela demande un tout petit peu plus d'entretien, mais le fait de pouvoir retenir les eaux claires permet de ne pas avoir besoin de refaire le réseau d'eaux claires - la mise en séparatif de la commune - avec des immenses tuyaux qui prennent énormément de place et qui sont très coûteux. On risque donc de faire des économies dans ce domaine-là.

M. J. Christen remercie le Conseil pour ce débat nourri et fort intéressant. Merci également à M. S. Ansermet, qui a le souci de ne pas trop charger la Municipalité, En l'occurrence, celle-ci ne craint pas que ce postulat engendre des travaux disproportionnés, parce que c'est effectivement une réflexion qui est en cours. Les objectifs que nous souhaitons atteindre s'inscrivent parfaitement dans la proposition faite par M. A. Dormond, raison pour laquelle la Municipalité ne voit pas d'inconvénient à ce que ce postulat lui soit transmis directement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une très large majorité (cinq avis contraires et quelques abstentions).

11. Préavis sur budget communal pour l'année 2020 (P28/2019)

M. le Président indique la procédure qu'il entend suivre pour l'étude de ce budget. Afin de respecter le travail accompli par la commission des finances, il ne lira pas le budget poste par poste. La discussion sera tout d'abord ouverte et la parole donnée à une personne par parti. Pour les amendements annoncés, les chefs de groupes lui enverront une liste, avec ou sans texte, comportant le nom de la personne qui prendra la parole, le numéro complet du compte à amender et le numéro de la page. L'amendement recevra la parole, une discussion suivra. Idem ensuite pour les amendements non annoncés. Puis viendra la discussion générale, le vote des amendements et enfin le vote du budget tel qu'amendé. Le but est préparer au mieux le débat sur le budget et de faciliter le travail de tout le monde. Les amendements doivent lui parvenir par les présidents de groupes jusqu'au mercredi qui précède la séance à midi.

Cette procédure fait l'objet de quelques remarques. Le Président rappelle que la parole sera donnée à une seule personne par parti en guise d'entrée en matière, mais que chacun pourra s'exprimer lors de l'examen du budget en lui-même ou lors de la discussion générale. La discussion sera ouverte sur chacun des amendements annoncés, qui pourront faire l'objet d'amendements complémentaires ou de sous-amendements, idem dans un second temps pour chacun des amendements non annoncés. M. le Président espère que chacun sera bien préparé, afin

de faciliter et raccourcir les débats, et qu'il n'y aura donc pas d'amendements non annoncés. Le travail doit se faire en amont, par respect pour le travail conséquent effectué par la commission des finances, au sein de laquelle chaque parti est représenté.

La discussion est close. Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

12. Préavis sur modification du règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins (P29/2019)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PLR	M.	Antonio Cambes
<u>Membres :</u>	DA	M.	Tiago Branquino
	PS	M.	Pierre Butty
	VL	M.	Olivier Casellini
	UDC	M.	Cihan Kirisci
	VER	Mme	Sophie Métraux
	PDC	M.	Jean-Marc Roduit
<u>Suppléants(es) :</u>	VL	M.	Roger Blatter
	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	VER	M.	Antoine Dormond
	DA	M.	Gilbert Dutruy
	PLR	M.	Paolo Gatti
	PS	M.	Julien Rilliet
	PDC	M.	Martino Rizzello

M. P. Butty, et le groupe socialiste avec lui, se dit surpris sur plusieurs points touchant à la forme de ce préavis, et non sur le fond, qui sera discuté plus tard, au sein de la commission et lors d'une prochaine séance du Conseil. Un même préavis avait été déposé l'année dernière (n° 20/2018), portant le même titre et les mêmes propositions que le préavis actuel. Une commission - dont il a fait partie - avait siégé et rendu un rapport pour la séance du 15 novembre 2018, qui concluait au refus du préavis par la majorité de la commission, ce que ne mentionne pas le préavis actuel. Un rapport de minorité avait été présenté, trop tardivement, ce qui avait provoqué le report du dossier. Lors de la séance suivante, le 13 décembre 2018, le Président du Conseil avait annoncé que la Municipalité avait décidé à l'unanimité de retirer son préavis, compte tenu d'une pétition contre ce projet et de flyers le contestant. Le motif évoqué par M. E. Rivier pour ce retrait était « d'ouvrir un ultime dialogue, en particulier avec UNIA », ajoutant que « les événements et les manifestations de violence qui se déroulent actuellement [donc à fin 2018] en France ont inquiété la Municipalité ». Le 20 décembre 2018, la Municipalité avait répondu à UNIA qu'elle souhaitait la rencontrer, avec les membres de la commission ad hoc, pour poursuivre la discussion. Cette réunion a eu lieu le 25 mars 2019, sans suite à son souvenir. (M. le Président lui rappelle que nous ne sommes pas à la discussion sur le rapport) Du préavis déposé ce soir, on peut donc conclure que la Municipalité n'est plus inquiète aujourd'hui et qu'elle a tenu compte des expériences acquises durant la Fête des Vignerons et du postulat de M. A. Cambes. Mais a-t-elle tenu compte de « l'ultime dialogue » avec les syndicats jugé nécessaire l'année dernière ? Rien de tel n'apparaît dans le nouveau préavis. En 2018, le sujet avait été jugé suffisamment important pour élargir la commission à 11 membres, alors qu'elle n'est plus que de 7 aujourd'hui. Pourquoi ce changement de traitement du même sujet ? La question n'est-elle donc plus si importante qu'il y a une année ? A son sens elle l'est tout autant, voire plus après l'expérience de cet été. Dès lors, ne pourrait-on revenir à une commission de 11 membres, incluant les suppléants désignés pour les plus grandes formations politiques (qui désigneraient de nouveaux suppléants évidemment) ? Ce point est de la compétence du Président du Conseil.

M. le Président répond qu'il n'a pas jugé utile de nommer une commission de 11 membres sur un sujet qui a déjà été traité et qui est remis à l'ordre du jour. Il maintient sa décision de convoquer une commission de 7 membres.

13. Préavis sur renouvellement complet de l'infrastructure téléphonique de l'administration communale de la Ville de Vevey (P30/2019)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PS	M.	Karim Jerbia
<u>Membres :</u>	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	VL	Mme	Sarah Dohr
	PDC	M.	Nuno Domingos Aeby
	VER	M.	Karim El Khalifa
	PLR	M.	Vittorio Marinelli

<u>Suppléants(es) :</u>	DA	M.	Gilles Perfetta
	VL	M.	Olivier Casellini
	UDC	M.	Moïñ Danaï
	PLR	M.	Ambroise Méan
	PS	M.	Julien Rilliet
	PDC	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	DA	M.	Alexandre Vallotton
	VER	M.	Colin Wahli

14. Préavis sur demande de crédit de CHF 270'000.-- pour l'entretien du Pont du Quai Perdonnet (P31/2019)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	DA	M.	Alain Gonthier
<u>Membres :</u>	PLR	Mme	Marcia Ciana
	VER	M.	Jean Kamba
<u>Suppléants(es) :</u>	UDC	M.	Werner Riesen
	PS	M.	Henok Gyger
	PDC	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
	PS	M.	Sergio De Stefanis
	VER	M.	Antoine Dormond
	VL	M.	Stéphane Molliat
	PDC	Mme	Dora Rentsch
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	PLR	M.	Fabien Truffer
DA	M.	Frédéric Vallotton	

15. Rapport sur demande de crédit cadre de CHF 889'000.-- pour la construction de trois centrales photovoltaïques couplée à la réfection et végétalisation de deux toitures (2019/P19)

Rapporteur : M. Moïñ Danaï

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire et six abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 19/2019 du 27 mai 2019 concernant « Demande de crédit de CHF 889'000.-- pour la construction de trois centrales photovoltaïques couplée à la réfection et végétalisation de deux toitures »,
 VU le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 889'000.-- pour la « Demande de crédit de CHF 889'000.-- pour la construction de trois centrales photovoltaïques couplée à la réfection et végétalisation de deux toitures » ;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2016-2021, par prélèvement sur le compte bilan « Dépenses d'investissements » ;
- de prendre acte que les subventions viendront en diminution du crédit accordé ;
- d'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel de CHF 35'600.-- pendant 25 ans.

16. Rapport sur crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2019 - 1ère série (2019/P25)

Rapporteur : M. Antoine Stübi

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (trois abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 25/2019, du 23 septembre 2019, sur les crédits supplémentaires au budget communal de

l'exercice 2019, 1^{ère} série,
VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2019, 1^{ère} série, tels que présentés dans le préavis, pour un montant total de CHF 201'900.--.

17. Rapport sur prise en considération du postulat de Mme Isabel Jerbia « Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés communaux » (2019/P27)

Rapporteur : M. Jean-Marc Roduit

M. J.-M. Roduit rappelle que la majorité de la commission a émis le vœu que la Municipalité vienne rapidement avec un rapport-préavis pour modifier partiellement le statut du personnel, avec comme unique point le congé paternité.

M. Y. Luccarini ajoute qu'en commission, il était question d'une refonte plus importante des statuts du personnel, mais que Mme la Syndique n'est pas parvenue à donner l'orientation de cette refonte. D'où le vœu de la commission de dire qu'on peut déjà avancer avec le congé paternité et que, si refonte il y a, cela fera l'objet d'un autre préavis. Le Canton a déposé un projet de modification de la loi sur le personnel pour étendre le congé paternité des employés de l'Etat de Vaud à 20 jours, de manière échelonnée sur trois ans (5 jours en plus par année) pour un coût de 2,1 millions de francs. A Vevey, on parle de fr. 7'500.-- par année si on fait la moyenne de ce qui s'est passé depuis 2013. Le projet au niveau cantonal vient en plus d'un éventuel congé paternité qui serait introduit au niveau fédéral. Il invite la Municipalité à adopter la même stratégie. Au niveau national, ce sont 10 jours qui sont prévus, mais qui sont attaqués aujourd'hui par référendum. Si les 10 jours sont entérinés au niveau fédéral, cela permettrait aux employés de la commune, comme à ceux du Canton, de bénéficier de 20 jours supplémentaires, soit 30 jours en tout.

M. P. Molliat constate que les choses bougent au niveau fédéral. On aurait potentiellement un congé de 10 jours qui serait payé par les assurances. Seule l'UDC de Thurgovie est opposée à ce congé. Même l'UDC romande est contre le référendum, ce qu'il salue. Ce qui a été discuté lors de la commission, c'est qu'actuellement la commune de Vevey offre 10 jours. On passerait à 20 jours, et dès que le projet passe la rampe au niveau fédéral, 10 jours seraient pris en charge par les assurances. Le but de ce postulat est que cela ne change rien au niveau financier pour la commune, mais que les gens bénéficient au final de 20 jours. Il ne va donc pas dans le sens de M. Y. Luccarini, qui souhaite ajouter 10 jours supplémentaires, parce que ce n'est pas l'objet initial du postulat. Le groupe Vevey Libre soutient ce postulat.

M. V. Imhof demande instamment à la Municipalité de maximiser l'efficacité de l'administration communale, de limiter les absences, les maladies, les burnout, en modifiant enfin tous les statuts afin qu'ils soient à jour pour la prochaine Municipalité qui entrera en fonction en 2021.

Mme la Syndique rappelle que la Municipalité a défendu le fait de modifier ces statuts de manière globale. Elle va étudier la planification et le temps que cela prend pour voir si on le fait de manière globale ou si on ne traite que cet élément-là. Elle ne peut pas répondre pour le moment, puisque cette planification n'a pas encore été présentée à la Municipalité, qui est celle qui devra prendre une décision. Le Conseil sera bien évidemment tenu au courant de la suite qui sera donnée.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le postulat de Mme Isabel Jerbia « Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés communaux »,
Vu le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter la prise en considération du postulat de Mme Isabel Jerbia « Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés communaux » et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Communications de la Municipalité

18. Réponse à l'interpellation de Mme A.-F. Simonin « Vignes de Vevey : une exploitation déficitaire et un potentiel inexploité » (2019/C27)

Mme A.-F. Simonin se dit satisfaite de cette réponse bien étayée. Elle se réjouit d'apprendre qu'une étude approfondie des modèles d'affaires existants dans d'autres communes viti-vinicoles est en cours et espère que les pistes d'amélioration évoquées dans l'analyse sectorielle seront suivies et développées. Dans l'analyse de la gamme, qu'advient-il du Chavonchin Rouge, pinot noir de St-Saphorin ? Et qui prendra les décisions au niveau des spécialités ?

M. J. Christen répond que la gamme actuelle comprend 6 vins rouges. Si l'on compte le Plant Robert, qui va arriver en 2020, on se trouve avec une gamme de 7 vins rouges, dont le Eys Rueyres et le Chavonchin Rouge, qui sont tous deux des appellations St-Saphorin. Le consommateur ne comprend pas pourquoi il y a deux appellations St-Saphorin dans la même gamme. Dès lors, comme nous souhaitons épurer la gamme, optimiser les ventes et rendre la gamme plus claire, nous allons proposer, comme piste d'amélioration (ce qui n'est pas encore une décision en soi), de retirer le Chavonchin Rouge, parce qu'il « cannibalise » les ventes du Eys Rueyres, qui sont un peu plus importantes. Il va aussi falloir faire un choix pour les Folies Veveysannes, qui ne sont pas très bien vendues, et le vin liquoreux Tendresse Veveysanne. Il faut effectivement revoir les choses, parce qu'on ne peut pas continuer ainsi. La Direction des espaces publics soumettra une proposition à la Municipalité, et c'est elle qui décidera de la stratégie à adopter.

M. Ph. Herminjard se dit satisfait, mais aussi enthousiasmé par les réponses de la Municipalité, parce qu'on sent une volonté de changer de modèle d'affaires, d'être beaucoup plus inventif et commerçant dans la vente de ces produits. Secrétaire de la Fédération vaudoise des vigneron, il œuvre toute la journée pour la promotion du vin vaudois en général. A titre personnel, les vins de la commune lui conviennent tout à fait, ils sont très bien menés, vinifiés, et la grande majorité porte le label Terravin, ce qui prouve qu'ils font partie de la gamme supérieure des vins vaudois. C'est dire l'effort qui est porté à la qualité de ces vins. Pour faire des bons vins, il faut du bon raisin. Ceux qui ne sont pas partis cet été ont pu voir qu'on a mis en valeur et remercié les vigneron qui sont les vrais auteurs du bon raisin. Tous les vigneron de la Ville ont été remerciés, par une médaille ou une couronne. C'est l'occasion ici de les en féliciter et de les remercier pour tout le travail qu'ils portent à la qualité de nos raisins pour ensuite en faire du bon vin. Il faut les encourager et encourager les services de la Ville à promouvoir ces vins, parce que malheureusement financièrement l'équilibre n'est pas atteint. Mais à voir les réponses données par la Municipalité, on peut rester optimistes et espérer d'ici peu de temps que le produit financier des ventes des vins de la Ville s'équilibre et ne coûte plus rien, voire rapporte un peu à la Commune.

M. A. Dormond trouve très intéressantes les pistes d'amélioration qui sont proposées. Par contre, il a été surpris de voir qu'à aucun moment la Municipalité ne fait mention de vin bio ou biodynamique. Les Verts avaient déposé il y a trois ans déjà une interpellation pour demander si la Commune allait transformer son vignoble, en tout cas en partie, en vin bio ou biodynamique. On nous avait assuré que cette démarche allait être encouragée. On n'a eu aucune nouvelle depuis. La Municipalité peut-elle apporter des précisions à ce sujet ?

Mme D. Kaeser aimerait être sûre qu'il y aura enfin des bouteilles de Plant Robert, parce que certains excellents vigneron de la commune avaient bien travaillé la vigne, bien mis à part pour la vendange et tout a été mélangé au dernier moment. Ce vin est très rare et vraiment très bon.

M. le Président rappelle qu'à l'occasion de la dernière sortie du Conseil communal, il s'est justement trouvé avec Mme D. Kaeser juste au pied du Plant Robert.

M. P. Bertschy a eu l'occasion de goûter ce vin, qui existe en bouteilles. Il encourage tout le monde à venir les 21, 22 et 23 novembre 2019 à la Foire aux vins de Vevey, où les vins des vignes de Vevey seront en dégustation.

M. J. Christen ne peut dire ce qui s'est passé pendant cette dernière année, mais visiblement strictement rien n'a été entrepris, si ce n'est au mois d'octobre dernier où il y a eu un contact avec les vigneron-tâcheron pour savoir comment ils se positionnaient sur cette question. La réhabilitation de notre secteur vignes est un gros chantier ; il a été pris à bras-le-corps par la Direction des espaces publics depuis l'engagement il y a quelques mois de notre régisseuse, qui fait un travail remarquable. Il vient de reprendre ce dossier et propose d'entreprendre en 2020 une analyse pour savoir comment nous pouvons appliquer à nos vins les différents modèles de culture et de vinification qui existent (bio, biodynamie, vin naturel, etc.). Pour cette étude, un consultant externe sera nécessaire. Malheureusement, rien n'a été prévu au budget et il faudra passer par un crédit supplémentaire, à moins que la Municipalité décide de proposer un amendement au budget à venir. On va essayer d'avancer, mais il ne cache pas qu'il y aura quand même certaines difficultés, parce que tous les vigneron n'ont pas le même enthousiasme.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

19. Réponse à l'interpellation de Mme N. Bader, au nom du groupe Vevey Libre, « Que fait la ville de Vevey pour soutenir ses petits commerçants » (2019/C28)

En l'absence de l'interpellatrice, cet objet est reporté à la prochaine séance.

20. Réponse à l'interpellation de Mme I. Jerbia au nom du groupe socialiste « Le train Vevey-Blonay, un petit métro trop bruyant ! » (2019/C29)

En l'absence de l'interpellatrice, cet objet est reporté à la prochaine séance.

21. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels (suite)

a) Postulat de Mme M. Buckel intitulé « Les Veveysan•ne•s à côté de la plaque : pour une parité des espaces publics »

Mme M. Buckel développe ce postulat, dont le texte est joint en annexe au présent procès-verbal. Ce postulat a été co-rédigé avec le collectif de la grève féministe de la Riviera, dont elle souligne la présence dans le public et qui contribue ce soir à s'approcher, mais très timidement, de la parité dans la salle. *(M. le Président donne lecture de quelques pancartes brandies par les personnes présentes dans le public)*

M. P. Butty indique que le groupe socialiste a longuement débattu de ce postulat rédigé dans la ligne de la Grève des femmes du 14 juin dernier, au cours de laquelle plusieurs de ses membres étaient impliqué-e-s. Le PS a soutenu et soutient toujours la lutte pour la parité femme/homme, il est clairement solidaire et féministe. Il a défendu tout récemment, avec les Verts, un ticket de deux femmes pour le Conseil des Etats, qui a été très largement plébiscité par la population veveysanne dimanche dernier. Il juge donc ce combat de première importance et est, sur le fond, totalement d'accord avec l'idée de base défendue par ce postulat. La forme des propositions avancées a par contre soulevé des oppositions, jugées parfois trop strictes dans leur libellé. Le groupe socialiste a donc préféré ne pas soutenir ce postulat, tout en saluant son intention, avec laquelle il est tout à fait d'accord.

M. P. Molliat ajoute que le groupe Vevey Libre a lui aussi débattu de ce postulat, qui s'avère plutôt positif. A l'interne, le groupe était assez partagé entre le soutien et l'abstention, également pour des raisons de forme, raison pour laquelle il n'a pas soutenu ce texte. Il soutient pour sa part ce postulat. Il salue la recherche qui a été faite et trouve intéressant de voir la liste des noms de rues ; ce n'est pas quelque chose qui saute aux yeux au premier abord et on se rend compte effectivement que l'Histoire est plutôt marquée par le paternalisme que par la présence féminine. Ce postulat fait partie des petites pierres qui s'alignent pour avancer dans ce domaine-là. On ne parle pas d'une révolution, mais plutôt d'une symbolique. A Vevey, tout est plus ou moins construit et il n'a pas connaissance de rues à développer ou de nouvelles places qui se créeraient. Sur les dix prochaines années, si on a cinq lieux à renommer, c'est déjà beaucoup. Et si on leur donne des noms féminins ou à consonance féminine, cela lui convient tout à fait.

Mme S. Métraux constate que la nomenclature a quand même un poids. L'absence de féminisation de l'espace public (3,6% à Vevey, c'est très peu) n'est pas anecdotique. Les femmes sont les invisibles de l'espace public, généralement pensé par ou pour les hommes. Elles sont souvent les invisibles de la société, de l'Histoire, de la littérature, de la culture, celles qui viennent après, qui sont derrière. Les femmes sont toujours et encore victimes d'inégalités en matière salariale et d'accès à l'emploi, elles sont encore victimes de violences physiques, sexuelles, etc. Mais les femmes luttent depuis longtemps, elles auront encore à lutter et chaque mesure compte. Donner la visibilité à laquelle les femmes ont droit dans l'espace public est un premier pas, considéré par certains comme un petit pas mais néanmoins un pas symboliquement important. Instiller l'égalité dans l'espace public n'est pas anodin, notamment parce que cela compte beaucoup en termes d'exemple. Aujourd'hui a eu lieu la JOM. Toutes ces petites filles qui marchent dans la rue ont le droit de se sentir chez elles, d'avoir un espace public qui leur ressemble, dans lequel elles peuvent se sentir accueillies, qui les met à l'honneur - qui met aussi à l'honneur les hommes - et elle aimerait que ces petites filles sachent que cet espace est aussi le leur, qu'elles peuvent être fières d'elles et fières de leurs pairs et s'y reconnaître. Le groupe des Verts soutient donc ce postulat.

Mme D. Rusterholz estime qu'on ne peut pas refaire l'Histoire. La ville est un organisme vivant, qui a une histoire millénaire qu'on ne peut pas effacer. Elle se déclare féministe, mais pas intégriste ; elle aime la complémentarité. Elle a trois endroits à proposer, qui ne sont pas nommés pour l'instant. Tout d'abord le petit chemin qui serpente dans la prolongation de la rue du Château et qui monte vers la Valsainte. Au bas de cette rue, l'association Vibiscum a posé une plaque qui commémore Marguerite Burnat-Provins. Pourquoi ne pas appeler ce petit chemin de son nom ? C'est une personne qui a joué un rôle non seulement au niveau veveysan ou au niveau culturel, c'est elle qui a lancé l'idée qui est devenue la protection du patrimoine. D'autres femmes ont marqué l'histoire de

Vevey, comme Nicole Keller, première femme municipale, Madeleine Burnier, ou encore notre actuelle et première syndique, bourgeoise de Vevey. Elle propose également la place devant l'Alimentarium ou le passage qui conduit de la rue du Lac à la rue du Conseil. De nouveaux plans de quartier seront peut-être acceptés dans le futur. Il y aura plein d'endroits, de rues, de places à nommer et d'ici-là on aura trouvé des noms de femmes. Il faut aller de l'avant et ne pas vouloir effacer le passé.

M. le Président remarque que l'année prochaine, c'est une femme qui présidera le Conseil communal et qu'il s'est pour sa part senti en minorité ce soir lors de la séance du Bureau, où il était le seul homme à siéger.

M. A. Dormond rappelle que si aujourd'hui on parle de cette thématique, c'est bien que l'égalité est encore loin d'être acquise. Il invite donc le Conseil à soutenir ce postulat. Mais si l'idée est de nommer des impasses par des noms de femmes, ce n'est franchement pas très glorieux.

M. B. Schobinger salue le travail de recherche qui a été fait à l'occasion de ce postulat. En revanche, ce n'est pas demain qu'on va commencer à changer des noms de rues, à modifier ou créer de nouvelles rues, impasses, passages, passerelles ou autres, qui n'ont pas de nom. Il se dit certain que le jour où cette question se posera, le Conseil y sera attentif. Cela se traitera au cas par cas. Il rappelle qu'il y a quelques mois en arrière, le nom de Claude Nicollier a été proposé pour le futur collège de Gilamont, sans que cela ne gêne personne.

Mme F. Despot ajoute que la lecture de ce postulat l'a évidemment fait bondir, parce qu'elle trouve qu'il y a des aberrations à demander une égalité sur une histoire qui n'est pas celle que voudrait la postulante. Il ne s'agit pas de réécrire l'Histoire et on ne va pas trouver 50% de personnalités féminines qui ont un impact aussi important que 50% de personnalités masculines. On peut le regretter, mais si l'on veut une égalité ferme, cela veut dire qu'on va choisir des femmes qui auront un impact moins intéressant que des hommes simplement parce qu'il faut une femme, et c'est exactement ce qu'elle ne veut pas. Il faut placer des femmes qui sont intéressantes par leur travail, leur œuvre, leur caractère, et pas simplement parce qu'elles sont femmes. C'est pour cela qu'elle refusera catégoriquement ce postulat. Par contre, les idées avancées par Mme D. Rusterholz lui plaisent bien. On a des belles personnalités et elle souhaite que la Municipalité garde quelques noms en mémoire lorsqu'il s'agira de baptiser un coin de rue ou une place. Elle soutient très fortement la proposition de Marguerite Burnat-Provins, qui a réalisé une des affiches de la Fête des Vignerons qui est absolument magnifique. Elle propose également le nom de Mme de Warens.

M. P. Bertschy ne pense pas que la place devant l'Alimentarium soit une impasse ; c'est au contraire un magnifique endroit. Il rappelle que les deux dernières fois que le Conseil communal a eu l'occasion de proposer des noms c'était, suite à la proposition d'une dame, Albert Urfer près de l'avenue du Général-Guisan et le collège Kratzer. C'est quand même étonnant que, quand on a des propositions, ce ne sont que des hommes qui sont nommés. Il faut aussi proposer des noms de femmes et personnellement il votera pour.

Mme D. Rusterholz rappelle trois noms de lieux qui rendent hommage à des messieurs qui ont été des mécènes, des donateurs pour Vevey (quai Perdonnet, place Robin et rue Louis-Meyer). Lors de la dernière séance, on a parlé du fonds Angelica Donati. C'est une femme qui a donné de l'argent pour la ville. C'est aussi un nom qu'on pourrait retenir.

M. Ch. Roh imagine que les principales revendications des femmes le 14 juin portaient surtout sur l'égalité salariale et le respect, que ce soit dans la vie privée ou professionnelle. Il ne se dit pas contre l'idée, s'il venait à y avoir de nouvelles rues, de les baptiser avec un nom féminin, mais changer le nom des rues existantes aurait des conséquences. On parle de faibles coûts, mais il faudra modifier le Registre foncier, l'adresse postale, tous les documents personnels. Autant il est d'accord que l'on baptise de nouvelles places ou rues, mais en tous les cas ne modifions pas celles qui existent depuis des décennies.

M. C. Toluoso se dit généralement opposé à ce que l'on baptise des noms de rues, places, impasses ou passages du nom de personnalités, car ces personnes peuvent toutes, à un moment donné de l'Histoire, se retrouver controversées. On ne baptise en général pas un lieu du nom d'une personnalité vivante, malheureusement pour M. C. Nicollier, qui est peut-être le moins clivant des noms prononcés ce soir. Il se dit par contre favorable à un nom générique féminin (passage des Suffragettes, qui ont quand même passablement souffert pour faire avancer la cause des femmes, avenue de la Grève des femmes, etc.) parce qu'on comprend de quoi il s'agit. Personne ne sait qui étaient Ernest Biéler ou Louis Levade.

M. le Président rappelle qu'Ernest Biéler a lui aussi réalisé une affiche pour la Fête des Vignerons.

Mme D. Kaeser aimerait que l'on passe au vote. On pourra parler de cette question lorsqu'il y aura des nouvelles rues à nommer ; on ne va pas changer celles qui existent déjà.

M. A. Gonthier revient sur l'argument selon lequel une modification de nom serait trop contraignante. L'art. 92 RCC dit que « chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative en déposant un postulat, c'est-à-dire en invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport ». Qu'y a-t-il de contraignant dans cette disposition ? Toutes les propositions de Mme D. Rusterholz sont dignes d'intérêt et ne sont en rien contradictoires avec le fait que la Municipalité étudie la possibilité d'aller vers plus d'égalité dans les noms de rues. C'est tout ce que demande le postulat. L'éventualité de débaptiser une rue existante est extrêmement ténue. Le texte du postulat dit que ce serait problématique, probablement coûteux et que ce n'est pas ce qui est souhaité en priorité. Il revient sur la question de l'importance de ce postulat. Est-ce que les femmes peuvent se sentir chez elles, à l'aise, dans une ville calibrée pour les hommes et qui ne comporte quasiment que des noms d'hommes ? C'est un peu cela qui est mis en évidence par le comité pour la grève du 14 juin, à savoir que, pour une partie des femmes en tout cas, la ville n'est pas pleinement leur ville parce que tout rappelle la présence et la prégnance des hommes. Le postulat demande juste un petit allègement de cette prégnance, rien de plus.

Mme M. Buckel revient sur les propos de Mme F. Despot, qui pense que les femmes sont moins importantes que les hommes jusque-là, que les noms de rues seraient plus difficiles à trouver et que cela contribuerait à donner de l'importance à des femmes qui en ont moins que des hommes célèbres. Le problème, c'est justement qu'on a donné jusqu'à aujourd'hui beaucoup moins d'importance aux femmes qu'aux hommes et ce postulat contribue un tout petit peu à rétablir un certain équilibre. Mme D. Rusterholz dit que la ville est un organisme vivant. Cela prouve que la ville n'est par définition pas immuable et qu'il est grand temps que les choses changent.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à la majorité (un grand nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

b) Motion de Mme G. De Regibus « Pour pouvoir s'aimer comme les autres »

Mme G. De Regibus développe cette motion, dont le texte est joint en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Syndique indique qu'il s'agit d'une thématique importante pour la Municipalité. Elle avait été informée, il y a deux ou trois ans, qu'une personne en chaise roulante devait se rendre à un mariage à l'Hôtel-de-Ville et une solution avait été trouvée avec une rampe amovible. C'est la seule demande spécifique dont elle a connaissance. Cette rampe amovible existe. Elle sait d'expérience que toute création d'une rampe sur un bâtiment historique est très compliquée avec les Monuments historiques.

Mme G. De Regibus remercie Mme la Syndique pour cette réponse. Si le groupe socialiste a réitéré cette demande, c'est parce qu'elle a connaissance d'un couple qui se marie à la fin de l'été prochain à Vevey. On lui a dit que la salle des mariages n'était pas accessible et qu'un autre endroit serait proposé. Elle trouve inadmissible qu'une personne en fauteuil roulant ne puisse pas se marier dans cette salle officielle. S'il y a une rampe amovible, alors il faut faire passer le message parce que c'est suffisant. Le but est que la personne en chaise roulante puisse accéder à cette salle, mais il faut avoir la garantie que cela soit possible.

Mme la Syndique rappelle que c'est l'Etat civil qui organise les mariages. Elle se propose de vérifier si cette rampe existe toujours et de refaire peut-être une information vis-à-vis de l'Etat civil. Elle s'engage en tout cas à se renseigner et à revenir par rapport à cette problématique.

Mme G. De Regibus transforme sa motion en une interpellation, qui est soutenue par le groupe socialiste et à laquelle la Municipalité répondra par écrit.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

22. Questions et propositions

M. J. Christen indique que s'il a insisté pour répondre aux questions de M. S. Ansermet, c'est parce qu'il s'agit d'un sujet extrêmement sensible. Le nouveau réseau 5G est en plein développement au niveau national. De nombreuses questions restent en suspens concernant son impact sur la santé. Un moratoire a été instauré dans le canton de Vaud, bloquant la délivrance des permis de construire pour les antennes 5G jusqu'à la fin de l'étude d'impact. Cette nouvelle technologie a également suscité des inquiétudes au niveau communal, ce qui a donné lieu au dépôt d'une interpellation le 28 mars 2019 par MM. S. Ansermet, A. Dormond et D. Kambale. Les questions formulées sont en bonne partie de compétence cantonale et, dans ce sens-là, la Direction de l'urbanisme a demandé à la Direction

générale de l'environnement (DGE) des éléments de réponse. Dans un premier temps, il a été dit que le Canton devait prendre position d'ici la fin du mois de septembre. Après le dernier contact pris à la fin du mois d'octobre, la DGE nous a informés qu'elle ne pouvait pas encore donner de précision pour formaliser sa réponse. Urbanisme attend donc ce retour pour proposer une réponse à la Municipalité, raison pour laquelle le délai a été repoussé à juin 2020. Suite à des contacts qui ont été pris à la DGE, la Direction de l'urbanisme a été informée que les communes devaient systématiquement déposer les dossiers, liés à la technologie 5G, à l'enquête publique, conformément à l'article 114 de la Loi sur l'aménagement du territoire et droit de la construction en général (LATC). Deux dossiers de demande de permis de construire pour la pose d'antennes utilisant la technologie 5G - l'un à la rue des Marronniers 12, l'autre au chemin de Pra 43 - seront soumis à l'enquête publique prochainement. Il peut donc répondre ainsi aux questions posées par M. S. Ansermet :

1. Existe-t-il, au niveau cantonal, un moratoire ? Oui
2. Les projets sont-ils soumis à enquête publique ? Oui, ils vont l'être
3. Le projet d'antenne prévue à l'avenue des Marronniers a-t-il été soumis à enquête publique ? Non, mais il va l'être très prochainement
4. Quelle est la position de la Municipalité sur ce projet ? Il ne peut pas le dire, la Municipalité ne s'étant pas concertée sur cette question. Mais elle pourra y répondre au travers de l'interpellation
5. Y-a-t-il eu des oppositions ? Seront-elles levées ? Il est évident que la Municipalité respectera le moratoire cantonal

M. S. Ansermet remercie M. J. Christen de ces réponses, qu'il était effectivement judicieux de donner ce soir. Est-ce que ce moratoire est légalement exposable aux exploitants ? Il ne croit pas se tromper en disant que ce n'est pas uniquement du ressort du Canton, mais de la Confédération en fonction de l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). Concernant les trois enquêtes publiques - deux en cours et une à venir, la Municipalité pourra-t-elle avertir le Conseil non pas lorsque l'enquête aura lieu, mais surtout de quelle aura été sa position ?

M. J. Christen indique que c'est précisément à la question de conflit entre le moratoire et l'ordonnance fédérale que la DGE devra aussi répondre. Cette question est extrêmement complexe. La mise à l'enquête publique est imminente, raison pour laquelle il trouvait utile d'informer le Conseil aujourd'hui plutôt qu'il découvre cela dans la presse et se demande pourquoi ces mises à l'enquête alors qu'il y a un moratoire. La Municipalité a, suite à l'enquête, la possibilité de refuser le permis de construire. Il ne peut s'exprimer à ce stade, parce que la Municipalité n'a pas encore connaissance du dossier, sur le sort qui sera réservé à ces demandes, mais ce qu'il peut dire, c'est que la Municipalité respectera le moratoire cantonal.

M. Y. Luccarini croit pour sa part qu'il n'y a pas de moratoire, au sens légal du terme, pour la mise en place de la 5G dans le canton de Vaud. Lorsque le Grand Conseil a débattu d'une résolution à ce sujet, Mme la Conseillère d'Etat J. de Quattro a parlé de moratoire. Elle a été immédiatement déjugée par le Conseil d'Etat, disant que le moratoire ne pouvait être qu'une décision du Conseil d'Etat, pas d'un service. Pour l'instant, le SDT empile les dossiers en attendant les rapports qui sont nécessaires au niveau de la Confédération. Si on avait un moratoire au sens strict, les dossiers seraient retournés en disant qu'il n'est pas possible de les traiter. Une fois que la Confédération aura rendu ces rapports, ces dossiers risquent de débouler tous en même temps.

Sur la table à l'entrée de la salle, bulletin d'information ASR pour le mois de septembre 2019, programme de la Bibliothèque municipale de Vevey pour les mois d'août à décembre 2019 et feuillet annonçant les Soupes d'hiver, manifestation gratuite et ouverte à tous du 3 au 6 décembre prochains sur le parvis de la Grenette, organisée par des institutions et associations de Vevey et environs.

M. P. Molliat indique que cette année, la commission de gestion s'est réunie plus tôt afin de ne pas être serrée avec les délais de rendu du rapport final et de pouvoir travailler sereinement. Les délais l'année dernière ont été serrés en grande partie à cause des lourdeurs et délais imposés par la Municipalité recomposée d'alors pour fournir les documents demandés par la CoGest. C'était un sacré chemin de croix, pour un des documents, il a même fallu aller jusqu'au Préfet afin d'obtenir finalement l'information voulue. Il rappelle que l'enquête administrative pour violation du secret de fonction contre Gilles Perfetta, alors président de la CoGest 2017-2018, avait accouché d'un non-lieu très clair. Ajoutons le dénouement du jugement de ce mercredi qui, sans rentrer dans les détails, a complètement blanchi les deux municipaux de Vevey Libre pour ce qui concerne un point important de l'accusation, la transmission de documents à la commission de gestion. Le fait qu'ils aient transmis des documents de leur propre chef à la commission de gestion ne constituait donc pas une violation du secret de fonction selon la justice. Le bilan est sans appel : la transparence est due à la commission de gestion. La CoGest de cette année a, via son président, demandé quelques documents il y a de cela deux semaines. Pas moins de deux séances de Municipalité ont eu lieu entre cette demande et aujourd'hui et, à ce jour, aucune réponse ni aucun document ne sont parvenus à la commission de gestion. Il appelle donc la Municipalité à ne pas retomber dans les travers des années passées vis-à-vis de la commission de gestion et à répondre à ces demandes rapidement et dans la plus grande transparence.

M. A. Gonthier était l'un des rares conseillers communaux à être présent ce mardi au Tribunal. Ce qu'a affirmé la juge concernant la commission de gestion lui a presque fait tomber les chaussettes d'aise. Elle a dit que la commission de gestion est le supérieur hiérarchique de la Municipalité et qu'il n'y a pas de secret à avoir vis-à-vis de la commission de gestion. Pour avoir une citation exacte et textuelle, il faut attendre le prononcé intégral du jugement, mais il invite d'ores et déjà la Municipalité, et tout le monde, à cesser ces arguties sur le secret de fonction et le respect de ce secret de fonction à l'égard des commissions de surveillance.

M. Ph. Herminjard rappelle qu'il y a quand même eu condamnation, ce qui n'est pas rien. Il revient sur une déclaration de M. J. Christen dans la presse qui l'a pour le moins surpris, lorsqu'il dit que « les procès-verbaux de la Municipalité ne reflétaient pas nos prises de position. Lorsque nous voulions apporter des corrections, impossible, il fallait voter, nous étions chaque fois minorisés. Puis, cerise sur le gâteau, une déclaration de la Syndique a été ajoutée à un procès-verbal alors qu'elle ne l'avait jamais tenue en séance ». Si tel est le cas, c'est grave. On sort encore une fois du secret de fonction et si vraiment on ne peut plus travailler sereinement dans les séances de Municipalité, il faut prendre de sérieuses décisions et demander une enquête administrative. Il aimerait savoir si ces allégations sont vraies et demande formellement à la Municipalité de lancer une enquête administrative pour régler les questions de fonctionnement lors de ses séances, parce qu'on ne va jamais arriver avec sérénité jusqu'en 2021.

Mme la Syndique ne sait pas de quoi M. J. Christen parle. Il faudrait qu'il donne des précisions, quand éventuellement se serait passé cet élément d'une déclaration de la Syndique qui aurait été ajoutée au procès-verbal alors que cela n'avait pas été dit. C'est justement à ce genre de problématiques qu'il a fallu faire face à partir de septembre 2017, parce que ses collègues venaient avec des éléments qui n'avaient pas été débattus en séance en demandant de les ajouter au procès-verbal. Dans un procès-verbal, on indique les éléments qui ont été discutés. Le procès-verbal de la Municipalité est décisionnel avant tout. Les directives, qui sont transparentes et dont chacun peut prendre connaissance, l'indiquent clairement. Les municipaux et deux personnes de l'administration assistent aux séances de Municipalité, le procès-verbal est pris à quatre mains. En aucun cas et à aucun moment les municipaux ou la syndique n'ont accès au programme pour pouvoir modifier les procès-verbaux. Les municipaux lisent le procès-verbal et, à la séance suivante, ils peuvent demander des ajouts dans le cadre des discussions qui ont eu lieu. Ces modifications sont acceptées ou pas. Dans le cas qui nous occupe, il y a eu au début des ajouts, votés et acceptés. Mais au bout d'un moment, il a clairement été dit que les corrections demandées n'ont pas été discutées et qu'il n'était donc pas possible de les mettre dans le procès-verbal, raison pour laquelle cela a été refusé. Mais puisque texte il y avait, celui-ci a été porté et traité à la séance suivante. Elle donne lecture de deux points des directives de la Municipalité concernant les délibérations (point 2.3) et le procès-verbal (point 2.4). Ces directives ont été signées par tous les municipaux au début de la législature, qui ont clairement dit qu'ils allaient les suivre. Elles ont été signées par MM. J. Ansermet et M. Renaud, et à nouveau signées au retour de MM. J. Christen et M. Agnant. Beaucoup de choses ont été entendues ces derniers jours, mais un certain nombre étaient erronées. Il est important de rappeler que, vers la fin novembre, un courrier a été envoyé au Conseil d'Etat, indiquant effectivement qu'il y avait des dysfonctionnements et que la majorité de la Municipalité demandait une médiation ou un audit. On peut se poser la question pourquoi que ses collègues n'ont pas profité de ce moment-là pour eux aussi mettre en avant les éventuels dysfonctionnements qu'ils avaient soi-disant notés. Toutes les dénonciations qui ont été envoyées l'ont été par la Municipalité. Elles ont été faites contre X, pas contre MM. M. Agnant et J. Christen. Toutes ces décisions ont été prises en Municipalité en leur présence. La seule plainte qui a été déposée par ses propres soins l'a été à la suite d'une information qui lui a été communiquée selon laquelle ses collègues transmettaient des procès-verbaux à une tierce personne, ce qui est strictement interdit dans le cadre de la loi sur les communes et des directives de la Municipalité. En tant que municipale, elle se devait d'informer le Ministère public. N'ayant aucune preuve et ne sachant pas si cette information était vraie ou fausse, elle s'est bien évidemment abstenue de tout commentaire. Elle rappelle que la violation du secret de fonction est poursuivie d'office. La seule plainte qui a été déposée par la Municipalité l'a été à l'encontre de M. L. Girardin dans l'affaire Apollo.

Mme N. Riesen demande pourquoi, si la Municipalité, et surtout Mme la Syndique, est tellement pleine de volonté de bien faire, ne pas avoir parlé d'abord avec ses collègues ? Pourquoi avoir pris cette décision si radicale, alors qu'elle savait qu'il y aurait des conséquences graves pour la ville ? (*M. le Président estime que Mme la Syndique s'est exprimée très clairement et a très bien expliqué les choses*)

Mme la Syndique rappelle que la Municipalité n'a pas dénoncé MM. J. Christen et M. Agnant ; les dénonciations ont été faites contre X. Mais à un moment donné, une personne est venue lui dire qu'elle avait eu connaissance du fait que ses collègues avaient transmis des procès-verbaux. De par la loi sur les communes et les directives que la Municipalité a signées, elle était obligée de déposer le cas au Ministère public. Mais elle a clairement dit qu'elle n'avait aucune preuve et qu'elle ne savait pas du tout si c'était vrai ou faux. Par contre, ce qui a été fait effectivement, c'est écrire au Préfet pour dire qu'il y avait des dysfonctionnements au sein de la Municipalité. Cela a été fait ensemble et les choses ont été communiquées. Pour répondre à la question concernant l'enquête administrative, c'est de compétence municipale. Ce point sera repris dans le cadre des discussions de la Municipalité lundi prochain.

M. A. Gonthier remarque qu'au Tribunal, il a été question d'un conseiller personnel de Mme la Syndique qui avait pu transmettre un témoignage au Juge d'instruction. Les avocats se sont demandé comment ce conseiller personnel pouvait avoir connaissance de violations du secret de fonction, ce qui impliquait qu'il avait connaissance d'un certain nombre de procès-verbaux. Dans son jugement, la juge a explicitement dit - puisque l'avocat s'est appuyé sur ce fait pour dire qu'on ne pouvait pas condamner les uns et pas les autres - qu'il n'y a pas d'égalité dans l'illégalité, donc que ce n'est pas parce qu'on tolère, ou qu'on doit tolérer, une illégalité qu'on ne doit pas punir une autre illégalité. D'après la juge, les rapports que Mme E. Leimgruber à l'égard de son conseiller personnel étaient donc tout aussi illégaux que les rapports des deux autres municipaux à l'égard de leur conseiller personnel.

Mme la Syndique se dit parfaitement à l'aise par rapport à cette question. Elle n'a pas demandé de conseiller personnel. C'est le groupe des Verts qui, à un moment donné, constatant le problème qu'il y avait à Vevey, s'est dit qu'il allait peut-être tenter d'aider Mme la Syndique pour essayer qu'elle s'en sorte. Ils ont donc effectivement demandé à quelqu'un de faire une sorte de médiation entre ses collègues et elle. Elle ne connaissait pas cette personne. M. J. Christen, probablement par les travées de la députation, savait exactement qui était cette personne et l'a contactée, même avant elle, pour lui proposer une rencontre. Cette personne l'a contactée et elle a tout de suite accepté, prenant tout ce qui était possible en termes de médiation. Cette rencontre a eu lieu à l'aune de la décision que le Conseil communal voulait prendre quant à la suspension de M. L. Girardin. Il y avait à ce moment-là une discussion au sein des groupes politiques par rapport à un éventuel huis clos. Cette personne s'est retrouvée avec MM. M. Agnant, J. Christen et Ch. Privet dans un restaurant de la place. Ils ont discuté et quand cette personne est revenue vers elle – rappelons qu'à la base la discussion devait être une médiation – la proposition était la suivante : elle devait se taire, ne pas prendre la parole lors de la discussion sur la suspension éventuelle de M. L. Girardin et elle ne devait pas prendre position par rapport à un huis clos et si elle faisait cela, la partie adverse retenait l'interpellation qui serait déposée par M. N. Bonjour concernant la Romande Energie. Elle a compris cela comme un chantage et dit qu'il n'était pas question qu'elle rentre dans ce type de discussion. C'est suite à cela que cette personne lui a dit qu'au cours de la discussion, après le départ de MM. M. Agnant et J. Christen, elle est restée avec M. Ch. Privet, qui lui a parlé de procès-verbaux de la Municipalité, dont il semblait avoir une connaissance bien précise, et de tous les conseils qu'il donnait à MM. M. Agnant et J. Christen. Elle a alors compris pourquoi on souffrait tant en Municipalité, si tout ce travail était fait par derrière. C'est en Municipalité que ces discussions doivent avoir lieu. Par rapport à l'avis de droit Haldy, si cet avis de droit, au mois de janvier, avait simplement été porté en Municipalité, on aurait pris les décisions afférentes et on n'en serait pas là aujourd'hui.

M. Y. Luccarini revient sur la problématique des cheminements scolaires et sur la pétition déposée à ce sujet avant les vacances d'automne. Un petit nombre de parents mécontents que rien n'ait été fait avant la rentrée a lancé une petite action le vendredi pour aider les enfants à traverser sur deux passages piétons. Le lendemain du jour où cette action a été annoncée à la presse, le Greffe a écrit à ces parents pour leur dire qu'une séance était prévue avec les services pour leur donner plus d'informations sur les mesures qu'avait pris ou allait prendre la Municipalité. Cette réunion est-elle prévue bientôt ?

M. E. Rivier, municipal, indique que la Municipalité a d'abord dû s'organiser pour savoir quel service allait prendre ce problème, qui est multidisciplinaire. La Municipalité a décidé que le service leader serait la DJEFS. Nous allons organiser une rencontre, mais il faut d'abord voir qui représentera les pétitionnaires. Nous avons développé plusieurs stratégies pour essayer d'aplanir ce problème au mieux de nos possibilités et de rassurer les gens. On aimerait que cette rencontre ait lieu avant les Fêtes, surtout pour anticiper la rentrée de janvier, une rentrée étant toujours un moment stratégique.

M. W. Riesen a été interpellé par des personnes retraitées dont le bail a été résilié par la Commune parce qu'elles occupent un appartement de 4 pièces. Un délai de six mois leur a été donné, sans aucune proposition de logement. Il trouve absolument aberrant que des personnes âgées, qui ont vécu peut-être 30 ans dans un appartement, un quartier, voient tout à coup leur bail résilié sans qu'on ne leur propose rien. Délocaliser des personnes âgées crée un problème sociétal, il faut plutôt les laisser dans leur quartier. Le délai a été donné au 31 mars, mais peut-être que ces personnes ne retrouveront pas tout de suite un appartement qui leur convient, avec un loyer qu'elles peuvent payer. Que se passe-t-il au niveau des gérances ?

M. M. Agnant, municipal, apprend ce soir ce genre d'actions. La politique qu'il a toujours essayé de défendre, c'est de pouvoir faire des rotations, mais jamais de mettre quelqu'un à la porte. Il n'était pas en fonction au mois de septembre, mais il va se renseigner pour savoir ce qui s'est passé. Il a un faible pour les personnes âgées et ne pourrait jamais leur faire ce genre de choses. Il prendra connaissance de ce cas et essaiera de traiter cela le plus humainement possible.



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Municipalité de la Tour-de-Peïlz
Monsieur Alain Grangier, Syndic
Monsieur Pierre-A. Dupertuis, Secrétaire
Maison de Commune
Grand-Rue 46
Case postale 144
1814 La Tour-de-Peïlz

Réf. : ID 679'039

Lausanne, le 30 octobre 2019

Prestations du SMUR pour les habitants de la Riviera

Monsieur le Syndic,
Monsieur le Secrétaire,

Nous accusons réception de votre courrier du 12 septembre qui a retenu toute notre attention.

Nous comprenons votre questionnement quant au déplacement du SMUR de Vevey sur Rennaz et tentons dans ce courrier d'apporter un certain nombre de clarifications.

Tout d'abord il est nécessaire de rappeler que le dispositif d'urgence est essentiellement basé sur un réseau d'ambulances. Ce sont les ambulanciers qui interviennent en urgence auprès des personnes qui en ont besoin et qui assurent les premiers secours. Les interventions sont réalisées sous la responsabilité d'un ambulancier diplômé dont le programme de formation lui apporte les compétences nécessaires pour la prise en charge de tout type de patient. Celui-ci est autorisé à effectuer certains gestes avancés et à administrer des médicaments. Ces ambulances doivent pouvoir intervenir dans les 15 minutes dans 90 % des cas pour obtenir une certification de l'Interassociation de sauvetage (IAS). Les services d'ambulances interviennent ainsi 30'000 fois par année dans le canton.

Le SMUR (Service mobile d'urgences et de réanimation) quant à lui consiste en un véhicule équipé d'un médecin. En effet, dans certaines situations, il apparaît nécessaire, après l'intervention des ambulanciers, de dépêcher un SMUR sur les lieux de prise en charge. Le SMUR intervient donc en renfort des ambulanciers. Ainsi, son délai d'intervention est plus important que celui de l'ambulance mais il n'est pas essentiel qu'il arrive en même temps que l'ambulance sur les lieux, étant entendu que ce sont les ambulanciers qui pratiquent les premiers soins.

Il est important de mentionner que cette réorganisation du SMUR ne concerne pas la réorganisation des ambulances qui elles restent localisées dans les lieux actuels.

Voici maintenant quelques éléments qui ont guidé la réflexion et la décision de déplacer le SMUR de Vevey sur Rennaz.

Un SMUR nécessite donc la possibilité de pouvoir mobiliser un médecin dans des délais très courts mais les interventions sont peu fréquentes, un SMUR étant dépêché dans seulement 15 % des situations urgentes. Ainsi, l'activité de ce médecin ne pourrait se limiter qu'à la seule activité du SMUR et celui-ci doit, pour maintenir ces compétences, être intégré à une structure hospitalière de soins aigus au sein de laquelle il pourra continuer d'exercer son activité de réanimation et d'anesthésie. Il est donc essentiel que le SMUR de Vevey, après la fermeture du service de soins aigus, soit déplacé sur Rennaz.

Finalement, et pour relativiser l'impact du trafic routier sur les interventions du SMUR, nous rappelons que ce véhicule se déplace avec les attributs spéciaux enclenchés. Son déplacement est donc moyennement perturbé par une saturation des axes principaux. Par ailleurs, moins de 6% des interventions du SMUR Riviera ont lieu durant les périodes de saturation que vous indiquez, dont la moitié ne perturbe pas les déplacements d'est en ouest. Nous sommes ainsi convaincus que le déplacement du SMUR de Vevey à Rennaz n'aura pas d'effet délétère sur la qualité de prise en charge de votre population.

Nous vous signalons que la Direction générale de la santé (DGS) participera à l'assemblée de l'Association Sécurité Riviera (ASR) qui se déroulera le 7 novembre prochain et à laquelle les communes sont invitées. Nous aurons l'occasion d'apporter d'autres explications ou de répondre à vos questions à cette occasion.

En espérant vous avoir apporté les éléments nécessaires pour rassurer votre population et en restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Monsieur le Secrétaire, nos respectueuses salutations.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

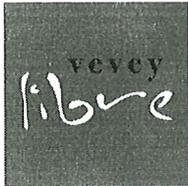
LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- Municipalités de la Riviera
- Association sécurité Riviera



Postulat présenté au Conseil Communal de Vevey le 14.11.19

« Continuons à développer le CAD pour un approvisionnement énergétique local et durable à Vevey »

Monsieur le Président, Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

On parle d'urgence climatique, certes, mais que faire au niveau de Vevey ? Comment passer d'un concept à des actions concrètes ayant un réel impact sur notre empreinte écologique et qui sont soutenables économiquement ?

En réalité, cela fait plus de 20 ans que la ville de Vevey agit pour le développement durable et investi dans les ressources et les outils qui permettent d'agir. Un énorme travail de fond couronné par le label « Cité de l'énergie Gold » est déjà fait par l'Agenda 21 et l'Energie ainsi que par l'ensemble des services communaux. Ce travail mérite qu'on le salue à sa juste valeur.

C'est cet investissement sur le long terme qui nous permet actuellement d'avoir les connaissances et les forces vives pour réaliser dans le concret des projets pour la transition énergétique. Projets allant dans le sens tout à la fois des citoyens, du développement durable et de l'économie.

Le chauffage à distance (CAD) est un bon exemple d'investissement dans le temps. Construire le réseau prend des années, pas à pas, en parallèle des démarchages et des raccordements des bâtiments. La preuve de la politique de fond menée par la Ville en la matière est que notre réseau CAD, qui est alimenté pour l'instant exclusivement par la centrale à bois des Toveires, va cet hiver sur son second hiver de fonctionnement.

Le bilan est d'ailleurs implacable : un tiers de la consommation des bâtiments communaux couvert par le bois de Blonay et St-Légier plutôt qu'avec des énergies fossiles importées pour environ la même proportion d'émission de CO2 en moins. Ajoutons la sécurité de l'approvisionnement, du prix, le cycle court de distribution et il semblerait que nous ayons là une solution si ce n'est idéale, au moins nettement meilleure, soutenable et durable que la précédente.

Toutefois, la chaufferie à bois installée actuellement atteindra bientôt son potentiel maximal de 10'000 kW et il s'agira alors de trouver d'autres sources d'énergies durables pour alimenter les potentiels extensions de réseau sur les zones non couvertes de la ville.

Donc, afin de poursuivre les efforts déjà entrepris et accélérer la transition énergétique à l'échelle de notre ville, nous invitons la municipalité à :

Etudier l'opportunité de développer de manière ambitieuse le CAD à Vevey via le développement du réseau et/ou d'un second réseau et l'étude d'implantation de nouvelles centrales de chauffe utilisant dans la plus grande proportion possible un ou plusieurs agents énergétiques durables.

Pour le groupe Vevey Libre,


Pascal Molliat

Soutenu par :


Les Verts
Décroissance-Alternative
Socialistes

Une stratégie pour la végétalisation des constructions

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues.

Les épisodes caniculaires sont et seront de plus en plus fréquents et intenses à l'avenir. De plus la biodiversité recule de manière alarmante. En ville, nous subissons de plein fouet cette évolution. Afin d'en atténuer les conséquences, d'améliorer la biodiversité et de lutter efficacement contre les îlots de chaleur, végétaliser la ville doit devenir une priorité.

Pour atteindre cet objectif, une stratégie claire et efficace doit être mise en place. Notre ville doit de montrer l'exemple et proposer des solutions innovantes et ambitieuses.

Les toits et les façades des constructions sont des surfaces qui peuvent être végétalisées avec différentes techniques et qui permettent d'avoir un impact direct et concret sur l'augmentation du taux de végétalisation en ville. A Vevey, la surface totale de toitures plates représente environ 133'000m² ! Chiffre transmis par la Direction des systèmes d'information (DSI). Soit l'équivalent de 33 terrains de football. Autant dire que le potentiel est énorme.

La végétalisation des toitures et des constructions permet de créer (liste non exhaustive) :

- des relais pour la faune et la flore
- des potagers
- des espaces communautaires
- de faire de l'agriculture urbaine
- de lutter contre les îlots de chaleur
- de retenir l'eau
- d'améliorer la qualité de l'air
- d'améliorer la biodiversité
- d'augmenter la durée de vie des étanchéités
- etc.

Afin de promouvoir ces techniques de végétalisation en ville, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité de:

- 1) se doter d'une stratégie de végétalisation des constructions ambitieuse et innovante.
- 2) intégrer dans le règlement des constructions et dans les outils de planification de la commune, le principe de végétaliser les toitures de manière intensive ou/et extensive, y.c. lors de rénovations quand la statique du bâtiment le permet.
- 3) utiliser toutes les possibilités réglementaires, légales et surtout incitatives pour mettre en œuvre cette stratégie de végétalisation des constructions.
- 4) se doter d'un guide sur la végétalisation des constructions en milieu urbain et rendre ces informations claires et publiques.
- 5) sensibiliser la population et les propriétaires à cette thématique de végétalisation des constructions à travers l'organisation de conférences, d'expositions, ateliers, par exemple.

6) mettre en place un outil de suivi et de contrôle afin de s'assurer que les systèmes de végétalisation mis en place soient de bonnes qualités et entretenus correctement afin qu'ils puissent déployer leurs effets bénéfiques sur le long terme.

Pour le groupe des Vert-e-s

Antoine Dormond



Pour le groupe Décroissance-Alternatives

Alain Gonthier



Pour le groupe socialiste



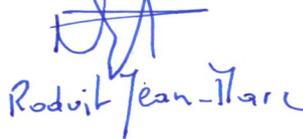
Pour le groupe Vevey Libre

Pascal Molliat



Pour le groupe PDC

~~Martino Rizzello~~



Roduit Jean-Marc

Pour le groupe UDC

Werner Riesen



Co-signataire individuel

Dominique Kambale
indépendant



Vincent Imhof
PLR



Thurriel Higy-Schmid



LES VEVEYSAN·NE·S À CÔTÉ DE LA PLAQUE : POUR UNE PARITÉ DES ESPACES PUBLICS

Postulat déposé au Conseil communal de Vevey le 14 novembre 2019

Le mercredi 18 septembre 2019, la bibliothèque de Vevey, en collaboration avec le service de l'urbanisme, organisait une conférence publique dont l'intitulé était « Une ville faite par les Hommes et pour les Hommes ». Lors de cette conférence très suivie, les différent·e·s intervenant·e·s ont démontré, exemples et études à l'appui, que les villes et nombre de leurs aménagements reflètent et reproduisent les inégalités de genre.

Parmi les nombreux exemples cités d'inégalités mesurables et chiffrables, il fut également question de la féminisation des noms de rues et de lieux. Une étude récente de la RTS (mars 2019), menée dans les principales villes de Suisse romande, aboutit ainsi à la conclusion que seuls 5 à 7 % des noms de rues honorent des personnalités féminines. De très nombreuses initiatives politiques ont tenté, ces dernières années, de corriger cette inégalité criante. Ainsi, le Grand Conseil du canton de Genève vient d'accepter à une large majorité une motion donnant trois ans au Conseil d'État genevois pour féminiser 100 rues. La féminisation des noms de rues et de lieux, apparemment symbolique, répond à un problème concret : dans une ville quadrillée et repérée par des noms masculins, les femmes ne sont pas vraiment « chez elles », et ne déambulent pas vraiment de plein droit dans l'espace public.

Selon différents documents publics à disposition (voir annexes), la ville de Vevey se situerait quant à elle en dessous des chiffres moyens recensés en Suisse romande, puisque seul·e·s 3.6 % des lieux et rues honorent des personnalités féminines. À titre de comparaison, ce sont 28.6 % des noms de lieux et de rues qui honorent des personnalités masculines. Et cela sans compter les autres manifestations de cette inégalité, comme les statues ou plaques commémoratives. Au-delà des chiffres, la cartographie par genre des noms de rues et de lieux démontre l'écrasante inégalité spatiale régnant dans le domaine des noms de rue et de lieux à Vevey (voir annexes).

La problématique des noms de rue est cependant sensible pour différentes raisons : budgétaires, historiques, attachement des habitant·e·s aux noms de leurs rues, etc. D'autre part, là où une ville comme Lausanne ou un canton comme Genève peuvent profiter de l'aménagement et de la construction de nouveaux quartiers pour nommer de nouvelles rues honorant des personnalités féminines, force est de constater que la ville de Vevey est « géographiquement close » et qu'elle ne peut recourir à cet artifice pour féminiser son espace public.

L'idée de ce postulat n'est donc pas de demander une parité immédiate qui entrainerait un changement probablement coûteux, et qui poserait à n'en pas douter de sérieux problèmes quant à savoir quelles rues il faudrait débaptiser et renommer.

En ce sens, la présente démarche apparaît déjà comme consensuelle compte tenu de la situation et des enjeux.

Ce postulat demande à la municipalité d'étudier l'opportunité de mettre en place une politique proactive visant à atteindre la parité entre femmes et hommes en ce qui concerne les noms de lieux et de rues des espaces publics de Vevey.

Par politique proactive ce postulat entend entre autres actions possibles :

- A. La publication d'un rapport sur l'état de la question en ce qui concerne les noms de lieux et les marqueurs de l'espace public (statues, rues, places, quais, plaques commémoratives, maisons, etc.) honorant des femmes et des hommes à Vevey.
- B. Le fait de renoncer à honorer des personnalités masculines jusqu'à ce que la parité soit effective ou, le cas échéant, de débaptiser un lieu honorant un homme pour en honorer un autre (principe de la substitution).

- C. Le fait de privilégier en principe les noms honorant des personnalités féminines (Veveysan·ne·s, Suissesses, ou d'autres nationalités) ou des noms féminins (par exemple : Rue des Artisanes, Collège des Suffragettes, etc.) lorsqu'il s'agit de baptiser un nouveau lieu, jusqu'à ce que la parité soit effective, notamment en ce qui concerne les futurs établissements scolaires. Bien que les recommandations de la Confédération en la matière conseillent d'éviter la personnalisation des rues, il s'agit de faire un choix politique entre le fait de débaptiser massivement des rues « masculines » pour atteindre la parité, ou le fait de baptiser des nouvelles rues et noms de lieux en honorant des femmes. Les deux actions peuvent évidemment concourir à l'objectif visé par le postulat.
- D. Enfin, et c'est un point important, nommer une rue, un lieu ou une partie de rue en l'honneur du mouvement féministe / des femmes qui s'est exprimé de manière massive et historique les 14 juin 1991 et 2019. De plus, cette rue, ce lieu ou cette partie de rue devrait avoir une localisation centrale au sein de la ville de Vevey (voir annexes, périmètre proposé). Cette dernière proposition a les avantages suivants :
- Action symboliquement forte, réalisable à très court terme, potentiellement à peu de frais pour les citoyens et la commune.
 - La date du 14 juin renvoie directement ou indirectement à plusieurs événements marquants de l'histoire contemporaine en ce qui concerne l'égalité hommes-femmes : droit de vote des femmes (1971), loi sur l'égalité (1981), première grève des femmes pour rappeler que la loi sur l'égalité n'est toujours pas respectée (1991), deuxième grève des femmes pour rappeler que la loi sur l'égalité n'est toujours pas respectée (2019).
 - Le caractère massif et historique des mobilisations de 1991 et 2019 n'est plus à démontrer, qui en a fait deux des événements les plus marquants de l'histoire contemporaine de notre pays.
 - Le mouvement qui s'est déroulé à Vevey le 14 juin 2019 a été massif, regroupant des femmes et des hommes solidaires de tout âge et de tout bord politique.
 - Ce choix évite en l'espèce l'écueil de la personnalisation et permet de rendre hommage aux millions de femmes qui se sont battues pour leurs droits depuis la naissance de la Confédération en 1848 et qui œuvrent le plus souvent dans l'ombre et gratuitement afin que notre société puisse tout simplement fonctionner.
 - Bien plus, choisir la date du 14 juin pour un lieu / une rue c'est rappeler les revendications légitimes des femmes en ce qui concerne les inégalités criantes dont elles sont victimes : accès aux sphères politiques et économiques, harcèlement et violences sexistes, salaires, retraites très inférieures à celles des hommes, aménagements urbains, etc.

En répondant favorablement à ce postulat, ce Conseil et la Municipalité contribueront donc d'une part à une légitime action publique visant à corriger l'inégalité de genre criante en ce qui concerne les noms de rue et de lieux de notre ville, et d'autre part à rappeler et raffermir leurs engagements visant à mettre un terme aux inégalités de genre.



Milena Buckel
Pour le groupe Décroissance-Alternatives

Antoine Dormond
Pour le groupe des Vert·e·s



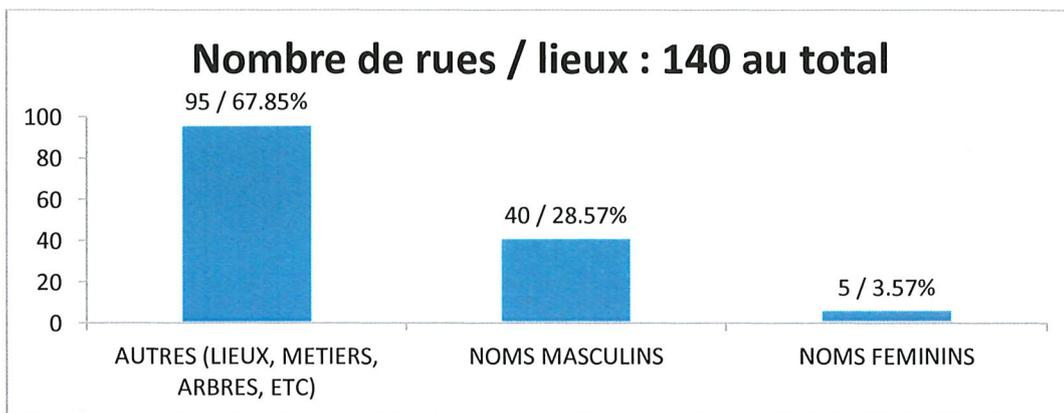
Pascal Molliat

ANNEXES :

1) *Source des données :*

- « Dictionnaire historique et toponymique des rues de Vevey », de François Berger, édité par Vibiscum en 1996
- Plan de la ville de Vevey
- Google Map

2) *Graphique :*



3) *Périmètre indicatif proposé pour nommer une rue / un lieu honorant le 14 juin :*



Le périmètre proposé ci-dessus est indicatif. Dans tous les cas le lieu ou la rue doit avoir un caractère géographiquement central pour les Veveysan-ne-s. Le périmètre retenu ici correspond à la partie centrale du défilé qui a eu lieu le 14 juin 2019 à Vevey. Les possibilités à l'intérieur du périmètre proposé sont nombreuses : débaptiser-repaptiser une rue, une place, un rond-point, un passage, etc. Baptiser un nouveau lieu n'ayant pas encore de dénomination tel que

l'esplanade jouxtant le giratoire de la Gare. Rebaptiser une portion de rue / de lieu est également possible : par exemple une partie de l'avenue du Général Guisan, ou tout ou partie du quai Perdonnet, surtout lorsque l'on sait que Monsieur Perdonnet avait explicitement demandé qu'aucun nom de personnalité ne soit donné à des noms de rues ou de lieu. Cela pourrait constituer en l'espèce un hommage posthume. On évitera aussi une dénomination peu pertinente, telle que par exemple « Impasse du 14 juin », à l'image de l'actuelle « Impasse de la Confrérie ».

4) Localisations des rues et lieux « masculins » et « féminins » à Vevey



5) Liste de noms de lieux :

AUTRES (LIEUX, METIERS, ARBRES, ETC) (95)	NOMS MASCULINS (39)	NOMS FEMININS (5)
<p>Avenue de Beauregard Avenue de Crédeilles Avenue de Gilamont Avenue de l'Île Heureuse Avenue de la Gare Avenue de la Prairie Avenue des Crosets Boulevard d'Arcangier Boulevard de Charmontey Chemin de la Fauvette Chemin de la Tour Carrée Chemin de Mémise Chemin de Palud Chemin de Pomey Chemin de Rouvenne Chemin des Arquebusiers Chemin des Cyprès Chemin des Liserons Chemin des Pinsons Chemin des Saules Chemin du Clos de Pra Chemin du Petit Clos Chemin du Point-du-Jour Chemin du Souvenir Chemin du Verger Chemin Sous-Chaponneyres Chemin Vert Grand Place Impasse de la Part-Dieu Passage de Charmontey Passage de l'Etoile Passage de la Chocolaterie Passage de Rouvenne Passage des Ateliers Place de l'Ancien Port Promenade de Mülheim Quai d'Arabie Quai de Copet Quai de la Veveyse Rond-Point d'Entre-Deux-Villes Rond-Point de la Gare Rond-Point de Pra Route du Stand Rue Ancienne-Monneresse Rue d'Italie</p>	<p>Rue du Collège Rue du Conseil Rue du Jura Rue du Lac Rue du Midi Rue du Musée Rue du Nord Rue du Panorama Rue du Parc Rue du Pecheur Avenue de Corsier Avenue de Savoie Avenue des Pléiades Chemin de la Dent d'Oche Rue du Simplon Rue du Théâtre Rue du Torrent Ruelle de l'Ancien Port Ruelle des Anciens Fossés Ruelle du Lac Sentier de Chemenin Sentier des Resses Sentier des Ruerettes Sentier du Couchant Viaduc de Gilamont Chemin de l'Espérance Chemin de la Confrérie Impasse de la Confrérie Rue de Fribourg Rue de l'Hôtel-de-Ville Rue de l'Oyonne Rue de l'Union Rue de la Byronne Rue de la Clergère Rue de la Guingette Rue de la Valsainte Rue de Lausanne Rue des Bosquets Rue des Chenevières Rue des Communaux Rue des Deux Gares Rue des Deux-Marchés Rue des Entrepôts Rue des Jardins Rue des Marronniers Rue des Moulins Rue des Tilleuls Rue du Centre Rue du Chablais Rue du Clos</p>	<p>Quai Maria Belgia Rue Clara-Haskil Rue de la Madeleine Rue Sainte-Claire Place Sainte-Claire</p>



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 14 novembre 2019

Motion : Pour pouvoir s'aimer comme les autres.

Monsieur le Président,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 12 mars 2015 le groupe socialiste déposait un premier postulat intitulé : « L'intégration n'est pas qu'une question de nationalité ». Nous y relevions entre autres le fait que nos institutions communales dans leur grande majorité, n'étaient pas suffisamment accessibles aux personnes en fauteuils roulant ou ayant des difficultés de déplacement.

Il y a eu également un deuxième postulat le 31 janvier 2019 intitulé : « Comme chanté par Francis...Encore et encore ! », où nous réitérions, entre autres, à la Municipalité les demandes déjà effectuées lors du premier dépôt. Malheureusement dans la liste des bâtiments qui ne sont toujours pas accessibles aux personnes en situation de handicap, il y a l'Hôtel de Ville.

Ce bâtiment de style classique construit entre 1702 et 1710 est classé par le Canton « bien culturel suisse d'importance nationale et régionale », faisant partie de la liste des monuments du patrimoine culturel qui compte environ 8300 objets. Sa note de référence est « E » ce qui signifie : objet unique.

Nous « bienportants » pouvons y retrouver « le Pétabosson » pour s'y marier. Le groupe socialiste estime que les personnes en situation de handicap doivent pouvoir, comme tout autre citoyen valide, avoir le droit de célébrer leur mariage dans la salle qui est affectée à cet effet dans notre magnifique Hôtel de Ville.

Il n'est pas envisageable de demander aux personnes en situation de handicap de se contenter d'un autre lieu afin de pouvoir s'unir par la célébration du mariage et cela parce qu'il manque une rampe au bâtiment.

Le groupe socialiste demande à la Municipalité de présenter un projet d'installation de rampe amovible dans les plus brefs délais, afin que toute la population puisse bénéficier de ce lieu et dans un deuxième temps, une installation fixe sachant que cette dernière doit faire l'objet d'une demande spéciale auprès de la direction générale des immeubles et du patrimoine.

Pour le groupe Socialiste
Giuliana De Regibus

M. P. Bertschy intervient au sujet de la pierre qui commémore les dates de la Fête des Vignerons et qui se trouve sur la place du Marché. On a décidé de libérer une partie de la place sans voitures pour la rendre plus conviviale. Résultat, on arrive à mettre cette pierre sous une place de parc ! Merci de corriger cette erreur.

M. le Président précise qu'il s'agit de la place 184.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 22h50.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Christophe Ming
Président



Carole Dind
Secrétaire



Annexes : ment. (5)

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :
SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal
Mot de passe (WPA2) : Conseil1116